

14 S 50



Procès-Verbal

N° 30

COMMISSION DES FINANCES

---:---:6:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du Jeudi 10 Mars 1921.  
-----

Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

----

La séance est ouverte à 14 heures et demie.

PRESENTS: M.M. MILLIES-LACROIX, JENOUVRIER, G. CHASTENET  
PAUL PELISSE, GUILLIER, BRANGIER, SCHRAMECK, DE SELVES,  
BLAIGNAN, Le COLONEL STUHL, BERTHELOT, PEYRONNET, MILAN,  
DAUSSET, RAPHAEL-GEORGES LEVY, DEBIERRE, A. BERARD,  
FERNAND DAVID, JEANNENEY, BOUDENOOT, Le Général  
HIRSCHAUER, LEBRUN, MAGNY, BIENVENU MARTIN, TOURON,  
RIBOT, CLEMENTEL.

-----

COMMUNICATION DE LA CORRESPONDANCE ECHANGEE  
ENTRE M. LE PRESIDENT ET M. LE MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGERES.-

M. LE PRESIDENT donne lecture de la correspondance qu'il vient d'échanger avec M. le Ministre des Affaires Etrangères au sujet d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 850.000 frs pour achat à Rome d'un immeuble destiné à l'installation des Oeuvres françaises. Voici cette correspondance:

M. le Président du Conseil à M. le Président de la Commission des Finances:

"Monsieur le Président,

"A la date du 23 Juillet dernier, la Chambre des députés a adopté un projet de loi N° 1.134 portant ouverture d'un crédit de 850.000 francs pour achat à Rome d'un immeuble destiné à l'installation des Oeuvres françaises.

"Mais le Sénat a cru devoir ajourner le vote de ce crédit en raison de la situation budgétaire à la fin de l'année 1920.

"Or, notre Ambassade à Rome ne cesse de signaler les conséquences graves qui résulteraient pour notre influence si au mois d'avril, nos institutions ne pouvant trouver à se loger, étaient dans l'obligation de fermer les cours.

"Cette situation a d'ailleurs été relevée à la Chambre des Députés lors de la récente discussion du budget des Affaires Etrangères.

"Je me permets, en conséquence d'appeler à nouveau votre bienveillante attention sur cette question en vous priant instamment d'autoriser une opération qui d'ailleurs en raison des cours du change est actuellement avantageuse pour le Trésor./.

"Veuillez, etc.....

M. le Président de la Commission des Finances  
à M. le Président du Conseil:

"Monsieur le Président du Conseil,

"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 de ce mois par laquelle vous voulez bien me demander de soumettre de nouveau à la Commission des Finances le projet d'ouverture d'un crédit de 850.000 frs pour achat à Rome d'un immeuble destiné à l'installation des Oeuvres françaises.

"J'ai l'honneur de vous rappeler que la Commission des Finances, après avoir ajourné l'examen de tous les projets d'acquisition d'immeubles diplomatiques à l'étranger, avait consenti à accorder les crédits destinés à Mayence et à Montevideo, sous la réserve que seraient abandonnés les autres projets. La Commission des Finances était persuadée que vous aviez acquiescé à cette transaction.

"Je ne dois pas vous dissimuler qu'il n'apparaît point que la Commission des Finances ait modifié son sentiment eu égard à la situation financière qui fait l'objet de ses plus vives préoccupations. D'autre part, nous avons eu l'avis que les oeuvres, auxquelles seraient destinées les acquisitions projetées à Rome, pourraient trouver place dans les immeubles dont dispose notre Ambassade dans cette capitale.

"Quoiqu'il en soit, je m'empresse de faire part à Monsieur le Ministre des Finances du désir exprimé par votre lettre du 8 de ce mois. Dès qu'il m'aura fait connaître son avis, je ne manquerai pas de soumettre à nouveau la question à la Commission des Finances.

"Veuillez agréer, etc.....

Signé: Le Président de la  
Commission des Finances.

.....

LA DISCUSSION PUBLIQUE DU BUDGET DE 1921  
& LA DISTRIBUTION DU RAPPORT GENERAL ET DES  
RAPPORTS SPECIAUX. -

M. LE PRESIDENT fait connaître que le groupe de la gauche démocratique du Sénat a pris une délibération aux termes de laquelle la discussion du budget de 1921 ne devrait commencer devant le Sénat que trois jours au moins après la distribution du rapport général de la Commission des Finances et l'examen des budgets des divers Ministères ne pourrait avoir lieu que 48 heures au moins après la distribution des rapports correspondants.

La délibération ajoute que, dans ces conditions, la discussion du budget pourrait déborder sur le mois d'avril, ce qui impliquerait l'obligation de voter un nouveau douzième provisoire.

M. LE PRESIDENT déclare qu'à son avis la Commission n'a rien à changer aux dispositions qu'elle a prises tendant à assurer la distribution du rapport général à la fin de la semaine prochaine; cette distribution une fois faite, le Sénat, maître de son ordre du jour, fixera la date d'ouverture de la discussion publique. (Approbation.)

-----

EXAMEN DU BUDGET DU SERVICE DES POSTES ET  
TELEGRAPHES pour l'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget du Service des Postes et Télégraphes pour l'exercice 1921.

M. PAUL PELISSE, RAPPORTEUR. Le Gouvernement avait demandé pour le service des Postes et Télégraphes un total de crédits (budget ordinaire et budget extraordinaire) s'élevant à 1.689.193.870 frs, correspondant à un déficit d'environ 55 %. La Chambre a voté un total de crédits s'élevant à 1.579.830.116 frs, correspondant à un déficit de 47 à 48 %.

Après un examen très attentif des différentes parties du budget des P.T.T., je crois pouvoir proposer à la Commission une réduction totale de crédits de 104 millions environ, qui aura pour effet de ramener le déficit à 37 ou 38 %. Mon étude, a porté successivement sur la question des effectifs, sur celle de la T.S.F., sur le programme de construction de bâtiments, enfin sur les diverses catégories de dépenses proposées par l'Administration. J'ajoute que je n'ai pas posé à l'administration moins de 200 questions et que je n'ai obtenu aucune réponse chaque fois qu'il s'agissait d'une grosse affaire administrative.

En ce qui concerne tout d'abord les effectifs, il n'est pas douteux qu'ils sont pléthoriques dans les services des P.T.T. Il faudra procéder à la révision des emplois et obtenir une meilleure répartition du personnel, qui de la sorte pourra être notablement réduit. Dès à présent, je propose à la Commission de réduire de 1811 unités le nombre des emplois nouveaux dont la Chambre a admis la création.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. LA Commission a décidé en principe de n'accepter cette année la création d'aucun emploi nouveau.

Je demande que cette résolution soit appliquée à l'administration des P.T.T.

M. DE SELVES. Sans doute, il y a pléthore de personnel dans l'administration des Postes et des Télégraphes, et j'ajoute qu'il y a un grand relâchement de la discipline, à ce point que les receveurs n'osent plus donner d'ordres à leur personnel, de crainte de voir celui-ci recourir à leur Syndicat, dont les démarches ne sont que trop bien accueillies par certains fonctionnaires supérieurs de l'administration centrale. Mais ce n'est pas une raison pour rejeter en bloc toutes les demandes d'emplois nouveaux présentées par l'administration. Parmi ces emplois nouveaux, il peut, en effet, y en avoir de très utiles, comme par exemple ceux de facteurs-receveurs dans nos campagnes. Ce qu'il faut, c'est mettre un terme à la pléthore de personnel dans les services où on la rencontre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je suis d'accord avec M. De Selves; mais il doit être bien entendu que la création d'emplois nouveaux reconnus utiles sera compensée par la suppression d'emplois existants reconnus inutiles.

M. LE RAPPORTEUR. C'est entendu, nous fixerons le montant des crédits des divers chapitres de personnel conformément à cette directive.

Pour la T.S.F. l'administration avait demandé la création de 739 emplois nouveaux. La Chambre n'en a accepté que 447. Pour moi, je vous pro-

proposerai de revenir en ce qui concerne la T.S.F. à peu près aux crédits du budget de 1920. (Assentiment.)

Pour son programme de construction de bâtiments, l'administration avait demandé un crédit total de 34 millions 505.000 francs. La Chambre a réduit ce crédit de 12.049.000 frs. Je proposerai à la Commission une nouvelle réduction de 11 millions.

Je vous proposerai enfin des réductions importantes sur les diverses catégories de dépenses des P.T.T.

M. LE RAPPORTEUR ENTRE dans le détail des différentes propositions et demandes de crédits de l'administration. Il présente à leur sujet des conclusions sur lesquelles la Commission se prononce.

Il est entendu que les différents chapitres du budget des P.T.T. seront ultérieurement examinés et que les crédits en seront fixés conformément aux décisions que vient de prendre la Commission.

Une discussion s'engage au sujet du crédit de 10.631.892 francs, réduit de 685.000 frs par la Chambre, qui a été demandé par l'administration pour l'impression de l'annuaire des abonnés au téléphone.

M. RIBOT & M. LE PRESIDENT déclarent que l'annuaire pourrait être payé par les abonnés.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER exprime un avis contraire: le prix de l'abonnement a déjà été notablement relevé, il faut prendre garde d'écarter la clientèle en lui imposant de nouvelles charges. Au surplus, comme il est impossible de téléphoner sans

avoir un annuaire à sa disposition, la fourniture de ce dernier doit être comprise dans le prix de l'abonnement.

M. R. G. LEVY se demande comment l'impression de l'annuaire peut coûter aussi cher que la somme réclamée par l'administration; cette impression ne pourrait-elle être mise en adjudication?

M. CLEMENTEL explique que l'impression de l'annuaire se fait en vertu d'un contrat déjà ancien, puisqu'il est intervenu avant la guerre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit qu'à l'heure actuelle, on peut bien supporter la gêne consistant à ne pas avoir à sa disposition un annuaire récent. (Protestations.)

M. JENOUVRIER. L'annuaire est indispensable, mais il peut être vendu aux abonnés, et cela à un prix raisonnable.

M. G. CHASTENET. En tout cas, c'est dans notre pays que le téléphone coûte le plus cher et qu'il fonctionne le plus mal.

Finalement, la Commission décide de ne se prononcer sur le crédit demandé pour l'impression de l'annuaire que lorsque elle saura quel est le nombre exact des abonnés et lorsqu'elle connaîtra les dispositions du contrat passé pour l'impression dudit annuaire.

n EXAMEN DU BUDGET DES SERVICES PENITENTIAIRES  
POUR l'EXERCICE 1921.--

La Commission examine le budget des services pénitenciers pour l'exercice 1921.

M. JENOUVRIER, RAPPORTEUR. J'ai visité le dépôt, la prison de St-Lazare et la Maison centrale de Rennes. J'ai recueilli l'impression que nos services pénitenciers manquaient d'une direction ferme et que chaque établissement fonctionnait un peu au gré de son Directeur. Peut-être y aurait-il intérêt à placer un spécialiste à la tête des services dont il s'agit.

D'autre part, je signale que l'on conserve irrégulièrement en prison à St-Martin de Ré des gens qui devraient être envoyés au loin en relégation. La raison qu'on en donne, c'est que le bateau qui était affecté au transport des relégués a été coulé pendant la guerre; il est évident qu'il faut remplacer ce bateau.

J'ai trouvé la prison de St-Lazare dans un état lamentable. Les prévenues, les condamnées primaires et récidivistes couchent dans des dortoirs qui ne sont pas éclairés et où les paillasses se touchent. Ces dortoirs ne sont l'objet d'aucune surveillance pendant la nuit et Dieu sait ce qui s'y passe ! A l'infirmerie il y a des femmes condamnées à une longue peine, qui sont là depuis plusieurs années avec leurs enfants, sous prétexte qu'à un moment donné elles ont nourri ces enfants.

Enfin, je signale que fonctionne à la Préfecture de police un tribunal administratif qui condamne jusqu'à une peine de 15 jours de prison les prostituées que l'on envoie à St-Lazare. Il y a là un abus criant que je me propose de dénoncer à la Tribune. En province cet abus ne se produit pas, les femmes étant traduites devant un Tribunal régulier, le Tribunal de simple police.

M. RIBOT. Je suis tout à fait de l'avis de M. Jénouvrier au fond, mais je ne pense pas qu'il convienne de porter cette question à la Tribune.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Sans doute, il y a, en ce qui concerne les prostituées, un intérêt social à sauvegarder, mais il est possible de le sauvegarder autrement qu'on ne le fait à Paris. J'ajoute que d'une manière générale, il se passe dans les prisons des choses abominables.

M. SCHRAMECK. Cela tient à ce que, faute d'argent, on ne construit pas de prisons cellulaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. On ne fait rien pour améliorer la morale des détenus.

M. LE RAPPORTEUR. Un des vices du système actuel, c'est d'imposer aux départements l'entretien des prisons qui constituent un service d'Etat. D'autre part, il existe en France 250 prisons environ dont il faut payer le gardiennage et où il n'y a pour ainsi dire pas de détenus.

M. CLEMENTEL, dit qu'un certain nombre de casernes désaffectées pourrait être transformées en prisons.

M. G. CHASTENET répondant à une observation formulée par M. le Rapporteur rappelle que les services pénitentiaires ont toujours eu à leur tête, non pas des spécialistes, mais des administrateurs, notamment d'anciens Préfets, qui ont donné toute satisfaction.

M. LE RAPPORTEUR passe en revue les différents chapitres du budget des services pénitentiaires qui appellent des modifications. Ces chapitres sont les suivants :

Chapitre 1er (matériel, impressions et dépenses diverses de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 22.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 4 (frais de correspondance télégraphique).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 10.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 8 (Indemnités et allocations diverses au personnel de garde et de surveillance du service pénitentiaire).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.700.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 14.000 francs (retour au chiffre proposé par la Commission de la Chambre).-

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 9 (entretien des détenus).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 21.289.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1.089.000 francs, motivée par la baisse des prix.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 10 (application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.795.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 252.000 francs. (retour au chiffre du budget de 1920) majoré du montant des crédits supplémentaires du même exercice).-

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 11 (régie directe du Travail).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4.654.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 232.700 francs, motivée par la baisse des prix et l'échelonnement sur plusieurs exercices de la reconstitution de la lingerie des établissements pénitentiaires.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 15 (travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires, mobilier, services en régie.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 830.000 francs.

t M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 230.000 francs, pour ajournement des travaux les moins urgents.

Cette proposition est adoptée.

-----

COMMUNICATION D'UNE LETTRE DE M.

LE MINISTRE DES FINANCES. -

M. LE PRESIDENT donne lecture de la lettre, qu'il a reçue de M. le Ministre des Finances au sujet de l'examen par le Conseil des Ministres des modifications apportées par la Commission aux chiffres du budget de 1921 et de l'audition du Gouvernement par la Commission sur ces modifications.

La séance est levée à 18 heures 30 minutes.

-----

*Le Président de la Commission des Finances,*

